

***HISTOIRE D'UN DOMAINE DE LA MONTAGNE NOIRE :
LE FAJAL.***

Bertrand et François GABOLDE.

1. Préhistoire et Antiquité : une hêtraie et un chemin.
2. Moyen-âge : Cisterciens et Hospitaliers.
3. XVI° et XVII° : la grange du seigneur de Saissac.
4. Décennie 1660 : Scorbiac, Riquet et la Rigole d'essai.
5. XVIII° : la seigneurie (prétendue) du Fajal.
6. Fin du XVIII° siècle : la gestion éclairée de Rodière.
7. XIX° : les Marquier.
8. Et enfin, « un patrimoine à saveur de menthe !! »

*« C'est une étude excellente d'apprendre à connaître à fond notre propre pays.
L'éphèbe doit courir le lièvre et s'exercer aux autres genres de chasse dans ce
but-là. »*

Platon, Lois 763 b.

Le Fajal est un domaine forestier et d'élevage de 320 hectares situé à 700 mètres d'altitude sur la commune de Saissac, bordé à l'ouest par les eaux du Sor, au nord par le terroir d'Arfons (Tarn), à l'est par la forêt de Ramondens et le bassin du Lamy Neuf, au midi par le Lamy Vieux et la métairie de Buisson et de Noailles.

1. Préhistoire et Antiquité :

La grande hêtraie, éponyme du Fajal, a seulement quelques milliers d'année. Vaincu par les grandes glaciations, le hêtre a reparu après le noisetier et le chêne à l'époque Néolithique, qui a laissé sur place d'autres vestiges : une pointe de flèche en silex étudiée par J.Vezian, une hache de pierre noire polie découverte lors d'un labour et un boulet de granit lisse, ramassé parmi d'âpres cailloux, meule à la mesure d'une main préhistorique.



Le chemin venant des crêtes et allant vers Saissac est la « voie antique », aménagée par les Romains pour relier Castres à Carcassonne, que mentionne

une vieille charte (« de confrontibus orfontibus » XIII^o siècle)¹. Subsisteraient même au Fajal, les restes d'un gîte d'étape fortifié, repéré par G.Durand-Gorry et J.de Trigon...Enfin, on retient de ces temps presque immémoriaux que le Lampy était au VI^o siècle une frontière du royaume franc et de la Septimanie wisigothe.

Les dents de granit rangées au bord des chemins qui se croisent au Fajal forment un ensemble impressionnant mais indatable.



2. Moyen-Age : Cisterciens et Hospitaliers.

A l'époque de Charlemagne, les premières abbayes occupent la Montagne Noire, celles d'Orfons et de Montolieu s'étendent sur le pays. En 931, l'une prend même ombrage des importantes dotations faites par l'autre !²

Le comte de Toulouse assoit son pouvoir, et le comte de Carcassonne aussi. Ce dernier dès l'an mil, inféode Saissac à un vassal. Peut-être, de leur côté les Raymond de Toulouse ont-ils donné leur nom à la forêt de Ramondens, vaste territoire de chasse, où le chevreuil s'est maintenu.

Le Fajal se trouve sur la ligne de partage du Haut et du Bas Languedoc, ainsi que sur la ligne de partage des eaux, entre le Sor qui va à l'Océan, et le Lampy qui va à la Mer Méditerranée.

L'histoire effleure le Fajal au XII^o siècle : interviennent alors la cession de l'abbaye d'Orfons à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui y fonde une commanderie et d'autre part la création de l'Abbaye cistercienne de Compagne, entre Sor et Lampy. Cette création est permise grâce à la dotation du seigneur de Saissac en 1149. Il se nommait Isarn Jourdain, pour avoir été baptisé dans ce fleuve ! Les possessions de cette abbaye englobent les terres du futur Fajal, défrichées pour la première fois selon les techniques maîtrisées par les moines.

¹ Texte complet publié dans « Arfons et Ramondens », J.M.DOUDIES, Ora Fontium.

² « Histoire de Carcassonne et de ses environs » Louis Fédié.

Les années 1170 marquent un reflux. La commanderie d'Orfons est détruite au hasard des combats qui opposent Raymond V de Toulouse et le seigneur de Dourgne d'une part, à Roger Trencavel, dit Taillefer d'autre part. Celui-ci, comme son vassal Bertrand de Saissac,³ favorisait les cathares et s'était allié aux anglais pour reconquérir son territoire confisqué. Dans le même temps, la communauté cistercienne de Compagne, se replie sur Villelongue, où l'abbaye aura une belle postérité.

La croisade dite « des Albigeois » est l'occasion au début du XIII^e siècle de dégâts renouvelés⁴, puis c'est le réveil, tandis que s'accomplit le rattachement du Languedoc à la couronne de France. La commanderie d'Orfons renaît de ses cendres et bénéficie de dons, tels ceux de Jourdain de Saissac qui, dans son testament de 1280, confirme les droits de l'Ordre de Saint-Jean, dans les limites des « croix de sauveté » et fait don de deux chevaux revêtus de leur armure de fer, destinés à la lutte contre les infidèles. Par ailleurs, Dominique a fondé l'Abbaye de Prouilhe, et ses religieuses ont reçu la forêt de Ramondens en 1256 du seigneur Jourdain de Saissac et d'autres donateurs. La grange de Ramondens a fourni à l'abbaye le bois, les porcs et les bêtes de somme pendant un demi-millénaire.

Les archives du Prieuré de Malte de Toulouse conservent plusieurs chartes signées par le commandeur militaire d'Orfons, Arnald de Jori⁵, en particulier un bodulaire de 1320⁶, qui mentionne un four de verrier en limite, et un traité de 1327⁷ entre le commandeur et les habitants d'Orfons, qui sont autorisés à faire paître leurs troupeaux « *in nemore et montanea del Falgal* » : dans le bois et la montagne du Fajal, dont le nom issu du latin « *fagea* » ; hêtraie, apparaît ainsi pour la première fois, comme possession des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Vu du pays d'Arfons, la dénomination de ce lieu s'explique aisément encore de nos jours : on voit la masse sombre de la grande hêtraie se détacher sur la montagne.

La commanderie d'Orfons va subir une seconde et presque définitive destruction vers le milieu du XIV^e siècle, sans doute du fait du Prince Noir, l'Anglais qui ravagea la province en novembre 1355. Le Commandeur quitta Arfons pour Renneville, et le territoire bordé des Croix se rétrécit. Une Croix pattée (voir clichés rubrique photos) ou Croix de Malte, gravée sur un bloc de granit à la limite actuelle du Fajal et d'Arfons, témoigne de ce dernier état de la Commanderie.

³ Bernard ou Bertrand de Saissac -1140-1202- protecteur des troubadours et des cathares a été le tuteur de Roger Trencavel de 1193 à 1199.

⁴ Les seigneurs de Saissac se rendirent à Simon de Montfort et la seigneurie passa à des barons du nord, tels Bouchard de Marly en 1209, et Lambert de Thury en 1234. Mais la lignée des Saissac resta présente.

⁵ Ou Arnaud Joris.

⁶ Texte complet publié dans « Arfons et Ramondens », J.M.DOUDIES, Ora Fontium

⁷ Texte complet publié dans « Arfons et Ramondens », J.M.DOUDIES, Ora Fontium : charte des coutumes.

La Montagne Noire est au comble de la désolation au XV^e siècle, selon le rapport d'un commissaire du Roi, et le siècle entier, malgré la fin de la guerre de Cent Ans, sera sombre.

3. XVI^e et XVII^e : la grange du seigneur de Saissac.

Une recherche générale du Diocèse de Carcassonne de 1532, conservée aux Archives de l'Aude, donne le Fajal et Vermeils qui s'y rattache (cf. le champ de Bermens) au seigneur de Saissac, de la maison de Caraman, dont le blason porte une tête de Maure.

Cette recherche, rédigée en occitan et écrite dans la sténotypie du XVI^e siècle, révèle malaisément que les confronts sont ceux d'aujourd'hui, sauf à l'est où la limite est le chemin d'Arfons à Saissac, c'est-à-dire la « voie antique ». C'est donc entre 1532 et 1609, date à laquelle sont dites « la Bouriette » et « Martel », situées entre le chemin et la forêt de Ramondens, sont entrées dans le domaine seigneurial et se sont agrégées au Fajal. On note la présence, à la limite et au bord du chemin d'Arfons, d'un oratoire dit de Saint Jean, nommé ensuite Crucifix de Robert et tôt ruiné.

Le patronyme de Robert est celui d'une dynastie de verriers installée notamment à Arfons, qui exerça son art du XVI^e au XIX^e siècle. Le pays donnait le bois de chauffe, le sable et...les fougères dont la cendre basique (le fondant) abaisse le point de fusion du quartz.

Le journal de Faurin, sur les Guerres de Castres relate l'insécurité relate l'insécurité de ces temps dans la Montagne Noire. En 1587, Montmorency prend le fort d'Arfons à des voleurs qui s'y retranchaient et les fait égorger. En 1591, le duc de Joyeuse, ancien mignon d'Henri III assassiné deux ans plutôt prend Saissac, alors que la Seigneuresse, Aldonce de Bernui, résidait en son château. Il fait passer au fil de l'épée la garnison du Roi Henri IV qui défendait le village. Il marche ensuite sur Arfons (via le Fajal), prend le fort, puis l'abandonne ; les brigands s'y installent derechef. Ceux-ci sont finalement assiégés en 1595 par les troupes du roi et s'enfuient dans les forêts du voisinage. On imagine la menace qu'ils représentaient pour les paysans, leurs troupeaux, leurs récoltés ! Et cependant on compte cinq fermes ou Bories isolées sur le Fajal au début du XVII^e siècle, où l'on atteint sans doute le peuplement de plus nombreux de son histoire !

Aldonce de Bernui, par qui la Seigneurie de Saissac passa de la maison de Caraman à la Maison de Clermont était la petite-fille d'un marchand espagnol qui avait fait fortune à Toulouse grâce au pastel. Elle ranima un interminable procès contre l'Abbesse de Prouilhe, dont l'objet était un droit de dépaissance réciproque de Ramondens et des terres voisines dépendant de Saissac que Lambert de Thurey, compagnon de Simon de Montfort, avait concédé au XIII^e siècle ! Ce procès entraîna une vérification des bornages de Ramondens en

1609⁸ dont le procès-verbal, conservé dans les Archives de Prouilhe, atteste « un ancien fossé » entre Ramondens et les dépendances du Fajal.

Deux documents, le Cahier des Biens Nobles ou Prétendus tels de 1617 contenu dans une Recherche Générale de 1641 (Archives de l'Aude) et le compoix de 1658 conservé à la Mairie de Saissac, donnent une présentation complète du Fajal et de ses dépendances au début du XVII^e siècle. Apparaissent, auprès de la terre noble du Fajal et de ses vastes bâtiments (206 cannes carrées, soit plus de 600 m²)⁹, les métairies roturières de Vermeils, de la Bouriette et de Martel, chacune décrite avec sa simple borie en tapi (torchis), son couderc alentour, ses champs, ses prés, ses landes ou brugues, ses bois, le tout appartenant au comte de Clermont¹⁰, que Henri IV a fait Marquis de Saissac en 1604. Une contradiction à noter : Vermeils qui paraît noble dans le cahier de 1617, réapparaît roturière dans le compoix de 1658.¹¹

Le vermeil est l'endroit où le sanglier a remué la terre en quête de vermine. La métairie se nomme aussi « Fraissinette », c'est-à-dire : la petite frênaie.

La « Bouriette » est une petite mesure. Cette métairie se nomme aussi les « Izarns ».

Martel est peut-être un patronyme, mais le martel est un instrument à marquer le bois d'une coupe. La métairie se nomme aussi « Boustinat ».

Le seigneur possède une scie sur le Lampy, au lieu dit la « Rassègue ».

Le domaine du Seigneur de Saissac est formé au début du XVII^e siècle, tel qu'il subsistera jusqu'à la Révolution : un château-fort à demi ruiné, quelques métairies dont le Fajal, les droits seigneuriaux. Son seul démembrement sera la vente des années 1660 dont il est question ci-après.

⁸ ADA H 412, où transcription complète dans : « Arfons et Ramondens », J.M.DOUDIES, Ora Fontium, p.173.

⁹ A moins qu'il n'y ait qu'une centaine de cannes carrées de bâtiments...

¹⁰ Sur le compoix de Saissac, les articles (possessions) du comte de Clermont sont passés au compte de M.de Rachin, selon délibération du Conseil (du Roi ?) du 3 juillet 1672, puis au compte de Mr d'Escorbiac selon arrêt du parlement de Toulouse du 7 juillet 1685. Noter que Scorbiac revendique « son domaine » dans la lettre à Colbert du 27 juillet 1665, vingt ans avant l'arrêt du Parlement mentionné au compoix ! Il m'a fallu attendre (Bertrand Gabolde) l'année 2011 pour consulter les archives Scorbiac. J'ai à ce moment là appris les faits suivants : le comte de Clermont avait cédé le Fajal, le Conquet, Picou, à Balthasar de Cambon, conseiller au Parlement de Toulouse moyennant le prix de 20000 livres le 15 septembre 1640 devant Antoine Bessière notaire de Toulouse. Cambon cède à Charles de Malrous, un parent, le 16 août 1656, et ce dernier cède à Daniel de Ranchin, fils de Jacques de Ranchin le 17 mai 1657. Ces transactions ne sont pas publiées. Daniel de Ranchin est subrogé par Thomas de Scorbiac aux termes d'un pacte reçu par Abel Galibert notaire de Castres, du 2 avril 1669 qui confirme donc un pacte antérieur qui a permis à Thomas de Scorbiac de se prévaloir de sa propriété dans sa lettre à Colbert de 1665. On peut noter que Jean de Cambon, frère de Balthasar de Cambon lui aussi conseiller au Parlement de Toulouse, a cédé sa charge de conseiller à Mathias de Riquet fils aîné de Pierre-Paul, le 12 septembre 1661 moyennant le prix de 28561 livres. Si bien qu'il est tout à fait probable qu'autour de 1657 le Fajal et son vallon du Sor était l'objet des recherches passionnées tant de Riquet que de Scorbiac lesquels ne s'affronteront qu'en 1662, l'année de leurs projets concurrents.

¹¹ Selon un inventaire de saisie de Mr de Frègeville et Mr de Scorbiac contre Mr de Ranchin en 1676, le Fajal mesure 300 arpents soit 150 hectares et les autres métairies ensemble 350 sétérées soit 50 hectares supplémentaires. Cet inventaire dénombre 34 bovins dont plusieurs bêtes de somme et 364 brebis, moutons et agneaux (Archives de Philippe de Scorbiac).

4. Décennie 1660 : Scorbiac, Riquet et la Rigole d'essai.

Années 1660 que l'on peut qualifier d'Années Royales, car la Montagne Noire, ses eaux, ses forêts et ses mines sont l'objet privilégié de la politique mercantiliste de Colbert.

Le Fajal est intimement mêlé au projet de Canal des Deux Mers ou Canal Royal du Languedoc, grâce à Thomas d'Escorbiac, conseiller à la chambre de l'Edit de Castres, puis au Parlement de Toulouse, auteur d'une remarquable navigation expérimentale sur l'Agout en 1662. C'est à Thomas d'Escorbiac qu'il faut reconnaître l'idée première de la réalisation d'une voie d'eau interocéanique par un canal alimenté en son point culminant, ou point de partage des eaux, par le Sor grossi des torrents de la Montagne Noire, ledit canal reliant l'Agout vers l'Océan et l'Aude vers la Méditerranée.

Les travaux récents de Michel Adgé ont montré qu'il est le véritable inventeur du Canal et que P.P.Riquet a dissimulé ce qu'il lui devait.

Or, Thomas d'Escorbiac a fait l'acquisition du Fajal, du Picou, et du Conquet, c'est-à-dire des terres où l'on peut créer un réservoir sur le Sor et ainsi réguler sa capacité d'alimenter un canal de jonction Sor-Fresquel, dont le point de partage est Graissens. Cette intention est tout à fait probable étant donné que de l'autre côté du vallon du Sor, se trouvent les forêts royales de Sagnebaude et de Sarremégé ! C'est « le songe du Fajal » de Scorbiac, pour qui le Fajal est l'aleph du Canal des deux Mers ! Une maîtrise de l'Eau du Canal que le seigneur du Fajal ne partage qu'avec le Roi !

La date exacte et les circonstances de cette acquisition, le rôle joué par Mr de Rachin, probablement Jacques de Rachin, membre éminent comme Thomas d'Escorbiac de la Chambre de l'Edit et de l'Académie de Castres, restent à élucider, le vendeur était le Marquis de Saissac. (cf. note de bas de page n°10).

Scorbiac est malheureusement doublé au poteau, car Pierre-Paul Riquet fait creuser par quelques deux cents ouvriers, pendant l'été 1665, au travers de Ramondens et du Fajal sa fameuse rigole d'essai, dont le succès décidera de la suite de l'entreprise. Les lettres de Colbert à Riquet, les Mémoires du Roi pour l'année 1666 disent bien l'enthousiasme que la démonstration de Riquet souleva à la cour.

Le tracé de la rigole d'essai utilise le lit du Rieutord, à la source orientale duquel Riquet a conduit les eaux de l'Alzeau, de la Bernassonne, du Lampillon et du Lampy. La source du Rieutord est au cœur du Fajal, en un lieu dont le relief est incertain et Riquet a dû commencer là le chantier et remonter vers l'Alzeau, niveau en main, pour ne pas manquer la passe.¹²

Scorbiac, dans sa lettre à Colbert du 27 juillet 1665, se plaint des « longues fosses » que Riquet a faites tracer sur son domaine, il met en doute l'honnêteté et la compétence de Riquet, et propose une nouvelle fois ses services au

¹² Passer par le Fajal et le Conquet, soit les terres de Scorbiac est un coup de force de Riquet qui retrouve un projet de 1663, et méprise le tracé arrêté par les commissaires de 1664, arguant du fameux « songe de Saint Germain » auprès de Colbert.

Ministre, mais il est trop tard : la Rigole d'Essai vaut à P.P.Riquet l'entreprise du Canal. Elle subsiste, en bon état de conservation, à travers le bois Martel, et conserve sous l'humus des siècles la fine couche de limon qui atteste sa mise en eau pour les besoins de la démonstration, en novembre 1665.¹³

La réformation des forêts du Languedoc a été menée à la même époque par Louis de Froidour, que Colbert dépêcha dans le midi en 1666. Froidour visita les forêts Royales de la maîtrise du Lauragais pendant l'automne 1666, à cheval, à la tête d'une petite escorte. Il connut la rigole d'essai et fut un ardent défenseur de Riquet tout au long du chantier du Canal. Dans les registres de la Réformation conservés aux Archives de la Haute-Garonne, il existe un plan des forêts royales de Sarreméjé et de Sagnebaude, qui bordent le Fajal au-delà du Sor.¹⁴ En marge de ce plan, a été représenté la grange du comte de Clermont appelée le Fajal. La figure avancée est naïve, mais l'architecture à colombages, avec son étage en avancée est remarquable. Les années suivantes, Froidour visite la forêt de Ramondens au grand effroi des Religieuses qui craignent on ne sait quel droit régalien, et les bois voisins d'Alquier et d'Abadie, sur lesquels les habitants de Saissac ont des droits de coupe, charbonnage et dépaissance concédés au Moyen-âge et qui dépossèdent à peu près le Seigneur.

Qu'en est-il des bois particuliers du Fajal que l'Ordonnance de 1669 sur les eaux et Forêts assujettit eux aussi à certaines règles ?

Les bois du Fajal couvrent à peine 1/12 de la superficie, tandis que les champs et les prés en occupent 1/4 et les bruges ou landes les 2/3 restants. Cependant, ces landes ne sont pas improductives, puisqu'elles sont pâturées et que l'on tire partie des ajoncs et des genêts, pour le chauffage domestique ou la vente à des artisans locaux. La futaie le cède au taillis dans les deux massifs forestiers qui se sont perpétués du « travers du Sor » au « bois Martel ». La reconquête des landes par la forêt et la défense de la futaie contre l'exploitation en taillis sont les préoccupations permanentes des forestiers et le Plan de Gestion Forestière du Fajal établi en 1982 est l'écho fidèle des « Instructions » laissées par Louis de Froidour !

Vauban achève à la fin du XVII^e siècle l'œuvre de Riquet, il crée à la limite méridionale du Fajal le bassin de décantation du Lampy en amont du captage par la rigole, et renforce cette rigole, qu'il prolonge jusqu'aux Cammazes.

¹³ Il s'agit ici de la Rigole de la Montagne, destinée à rassembler les eaux avant de les jeter dans le Sor. Une rigole de la Plaine conduira le Sor ainsi gonflé du Pont-Crouzet au point de partage de Naurouze. Un canal à creuser de Toulouse à Sète a remplacé le projet de Scorbiac de canaliser les rivières Sor-Agout-Tarn d'un côté, Fresquel et Aude de l'autre. Ce projet de réservoir du Fajal sur le Sor ressurgit de façon récurrente depuis trois siècles. Quant à la rigole d'essai de P.P.Riquet, les auteurs et Michel Adgé l'ont redécouverte et publié un mémoire « Notice sur la Rigole d'essai – 1665 » en 1981.

¹⁴ Il existe un registre de ce type aux Archives de l'Aude, ADA C 2375.

5. XVIII^o : la seigneurie (prétendue) du Fajal.

Thomas d'Escorbiac ou ses descendants, qui résident à Toulouse ou à Montauban, ont fait construire et ont affermé un moulin sur le Sor, dont les murs de schiste sont encore debout, et un moulin à vent, unique dans le pays. Ces deux moulins sont attestés sur un plan de 1742.



En 1748, Louis de Lustrac d'Escorbiac projette de construire une forge¹⁵ sur le Sor, mais doit renoncer devant la vive opposition des communautés de Saissac et de Carcassonne, qui redoutent le renchérissement du bois de la Montagne Noire qu'elles utilisent dans leurs teintureries. La communauté de Saissac conteste à cette occasion la qualité de Seigneurie prétendue par les Scorbiac dont plusieurs ont porté le titre de Seigneurs du Fajal.

Le XVIII^o siècle est procédurier : on note un litige forestier contre l'abbaye de Prouilhe en 1730 devant la table de Marbre de Toulouse, un procès au Parlement contre M.de Larroque de Pressac, propriétaire voisin sur Arfons, qui dure vingt ans et s'achève par un bornage en 1742, une augmentation contestée de l'emprise du bassin du Lampy (aujourd'hui : Lampy-Vieux) par les seigneurs propriétaires du Canal en 1743. Les pièces échangées révèlent que les origines et le tracé des limites étaient aussi flous alors qu'aujourd'hui...

¹⁵ Le dossier du projet de forge se trouve aux archives de l'Hérault.

Les archives du Canal du Midi conservent un recueil manuscrit en couleurs de cartes des Rigoles exécuté au milieu du XVIII^e siècle où le réseau hydrographique du Fajal est remarquablement rendu. On constate que la Fontaine de la Femme Morte, qui va aujourd'hui vers le ruisseau de Ricard et le vallon du Lampy, était alors conduite à la source du Rieutord. On y découvre aussi une vue très agréable des bâtiments du Fageal (sic), avec une tour-pigeonnier. Ils semblent cette fois de pierre et de mortier. La chaux, médiocre, venait du four d'Arfons. Le moulin à vent déploie ses ailes.

La grande carte du Canal Royal, gravée par Chalmandrier en 1771 sur le travail de Garipuy, est plus austère, mais elle reproduit bien les chemins qui s'entrecroisent au Fajal, et donne un plan précis des bâtiments, dont le développement au sol ne sera pas dépassé, ni modifié, semble-t-il, avant notre grand-père !

6. Fin du XVIII^e siècle : la gestion éclairée de Rodière.

Le rattachement de la Robine de Narbonne au Grand Canal a ressuscité le projet d'un important réservoir sur le Lampy, que Vauban avait prévu dans son mémoire de Montpellier de 1686.

Guillaume Rodière, procureur du Roi de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Castelnaudary, qui avait acquis le Fajal des Scorbiac en 1777 moyennant un prix de 30000 livres incluant 7600 livres de récolte et de cheptel, connaît les désagréments du chantier de la digue du Lampy-Neuf, achevée en 1781. Il s'indigne à juste titre du fait que l'on utilise le granit en gros blocs disséminés sur le Fajal sans même lui demander l'autorisation, il craint que la retenue d'eau ne provoque des brouillards nuisibles à ses troupeaux, il conteste le prix des 36 sétérées (soit une quinzaine d'hectares) du Fajal, expropriées. Une transaction est enfin conclue en 1782 avec les seigneurs-propriétaires du Canal. Le calcul de l'indemnité est l'occasion d'une controverse juridique : le Fajal est-il un alleu¹⁶ ou un fief¹⁷ ? Si le domaine est un fief, quel seigneur peut-il prétendre au droit de quint¹⁸ sur l'indemnité ? On consigne le cinquième, mais nul ne le revendique. Les experts consultés sont perplexes. Nous aussi, car nous ne savons pas plus qu'eux sur la vente par le marquis de Saissac à Thomas d'Escorbiac, et en outre l'hommage rendu par un Scorbiac en 1723 au bureau de Toulouse pour la possession du bien noble du Fajal a disparu.

Guillaume Rodière est aussi inquiet sur les limites d'Arfons et de la métairie de Buisson¹⁹. C'est lui qui pour en finir fait planter la série des hautes bornes

¹⁶ Alleu : terre affranchie de toute redevance.

¹⁷ Le fief consiste à une tenure, terre concédée à un vassal qui est tenu de rendre à son seigneur « foi et hommage ». Le fief est donc opposé à l'alleu qui ne relève d'aucun seigneur, et au bien roturier appelé : censive.

¹⁸ Droit de quint : c'est un impôt seigneurial perçu lors de la vente d'un fief noble, et qui représente un cinquième de montant de la vente.

¹⁹ Il s'agit de la métairie de Buisson ruinée aujourd'hui, qui se trouvait au bord du Sor, et non du château de Buisson situé auprès du Lampy Vieux.

biseautées, à bulbe enterré, dont il reste cinq exemplaires. La date de 1793 est gravée sur la plus belle, près de la traverse de Buisson.

Passé la révolution. Les départements de l'Aude et du Tarn font leur la limite des ci-devant diocèses de Carcassonne et de Lavaur.

Un extrait cadastral daté de l'an V fait mention d'une maison dite « du Maître » distincte des bâtiments d'exploitation et de l'habitation du métayer. Sans doute doit-on son aménagement à Rodière. C'est à cette époque que renvoient quelques stucs et boiseries anciennes de la maison, ainsi que la pigne de pin qui provient des ferronneries disparues du perron, élargi depuis en terrasse.

Il faudrait citer toute entière la Demande de Dégrèvement que le citoyen Rodière présente au Préfet du département de l'Aude le 19^o de nivôse de l'an X ! Rodière se dit lourdement taxé, malgré « l'ingratitude de ce sol ». « *La propriété dont je jouis appelée le Fajal, écrit-il, est située au nord de la commune. La rigueur des saisons qui est beaucoup plus sensible dans cette partie que dans le reste du territoire diminue beaucoup le produit de nos terres et quelque fois même le rend nul. Les bois qui en font le principal revenu ont un accroissement très lent et sont à peine à maturité pour être charbonnés à leur vingt-cinquième année et les prairies produisent aussi très peu.* »

La plainte est ancienne et elle a de l'avenir. L'extrait cadastral révèle cependant que la superficie des bois a triplé depuis l'époque de la réformation aux dépens des landes. Ils couvrent 1/4 du domaine, les champs et les prés 1/4 et les landes la moitié.

7. XIX^o : les Marquier.

Les héritiers de Guillaume Rodière n'ont pas poursuivi le bel effort de mise en valeur de leur auteur et ont vendu le Fajal à Antoine Marquier, propriétaire à Villemagne, en 1804, moyennant le prix total de 46000 francs.

L'état des cabaux recense 381 bêtes à laine, un troupeau de bovins de 55 têtes comprenant plusieurs paires de bœufs de travail, les veaux en sus, une jument et son poulain, 2 truies suitées, évalués 13000 francs. Ce cheptel est plus abondant que jamais. Il suppose des étables plus vastes que celles qui subsistent aujourd'hui. Les bâtiments supplémentaires s'étendaient dans le prolongement ouest de la grange actuelle et au abs de celle-ci. Cette vente, comme celle de 1777, révèle l'existence d'un métayer, qui a droit à la moitié des récoltes et du croît du bétail. On peut imaginer, pour l'entretien du cheptel, la culture du seigle et la récolte du fourrage, sur un domaine de 270 hectares, une nombreuse famille au travail.

Antoine Marquier fit aussi l'acquisition de Leignes, de Galétis et de la Rassègue. La métairie de Leignes était dénommée « Salvaire » au XVII^o siècle. Elle figure sous ce nom sur le plan de la Rigole d'essai dressé par François Andréossi en 1665 et appartient alors à Trémoulines, curé de Saissac. Lors de la construction du Lampy-Neuf qui lui prit aussi 36 sétérées, elle était la propriété de

Marguerite Bosc, veuve Montplanqua. La réunion de Leignes augmente le domaine de quelques 60 hectares avec des bâtiments, entre la route et le Lamy. A. Marquier a repris le bornage du Fajal sur Arfons avec son voisin Barrau en 1810. Il a été partie, dans les années 1820, au bornage des ouvrages du nouvellement nommé « Canal du Midi », qui a laissé une longue série de bornes carrées au socle maçonné. En 1837, le département du Tarn fait procéder au bornage de la forêt domaniale de Ramondens par 6 bornes neuves et une ancienne, plus deux bornes anciennes aux limites du Fajal et de la métairie de Bordeneuve, qui dépendait de Ramondens jusqu'à la vente des Biens Nationaux de 1791 et qui lui est revenue ensuite. Il faut noter que le beau mur de granit qui en bordure de Ramondens n'est pas mentionnée sur le plan de bornage et que la date de construction reste inconnue.

Peut-être ce mur, avec celui du chemin des vaches de Bordeneuve, est-il à l'origine des légendes, aussi séduisantes que fantaisistes, notées en 1801 par le Dr Clos, historien de Sorèze : un habitant d'Arfons lui écrivait que « *il aurait existé dans la forêt de Ramondens du côté de Borio Novo un grand carré de plusieurs arpents de terrain entouré de murs aujourd'hui démolis. On croit ici qu'un prince y fut exilé pour quelque faute. D'autres croient que c'était une espèce de cirque où l'on tenait cachés des animaux rares et étrangers* ».

C'est en 1816 que fut érigée une belle Croix de granit monolithique sur un socle galbé, à la croisée des chemins, croisée que la route départementale a effacée. La Croix a été brisée par une branche de hêtre lors de l'hiver 1975 et maladroitement raccourcie par le maçon qui l'a redressée.

Charles Marquier, fils d'Antoine, a laissé un livre de comptes qui permet une étude séparée de l'exploitation du domaine depuis 1830. Il y note qu'un loup dévora quelques moutons en 1850. C'est au Fajal, précisément aux Pradels, que le dernier loup attesté dans la région fut abattu. Ch. Marquier classa les archives du domaine dont quelques éléments (marqués An°.....) nous sont parvenus. Il n'hésita pas à séjourner longuement au Fajal.

Est-ce à lui que l'on doit la plantation de la petite hêtraie, devenue une immense harpe éolienne ?

Le dossier de la construction du Chemin Vicinal de Grande Communication n°24, de Saissac à Arfons, est aux Archives de l'Aude. Dès 1841, les ingénieurs dont Magues, dessinent un tracé plus sinueux que celui de la voie ancienne afin de réduire la pente. On renonce heureusement à passer entre les bâtiments du Fajal pour passer en amont. Le classement de 1844 le laisse imparfait au nord et au sud du domaine et il est repris vingt ans après. Hippolyte Gabolde, cousin de notre trisaïeul, chef du contentieux et archiviste de la Compagnie du Canal du Midi, signe en 1869 avec Charles Marquier alors maire de Saissac, une convention de passage de la route sur l'ouvrage du Lamy-Vieux.

A la même époque, la Compagnie du Canal du Midi plante au Lampy-Vieux des conifères américains récemment importés, à titre expérimental. De là sont venus les cyprès de Lawson et le séquoia wellingtonia proches de la maison. Les acacias robiniers de la terrasse, gelés en 1956, étaient leurs contemporains.

Ambroise Marquier, héritier du domaine en 1887, participa en 1900 au projet de lotissement des abords des bassins de Saint-Ferréol et du Lampy de la Société Immobilière de la Montagne Noire, dont le promoteur était A. Francou, architecte, et le notaire G. Gabolde, frère de Louis. Ce fut un échec, malgré la promesse d'un tramway électrique (terminus en gare du Fajal !!) qui devait relier les sites à la ligne Bordeaux-Sète de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi. Le projet est à l'origine de la vente de quelques parcelles où furent édifiées la Villa Vassas, dite Villa du Rigoulet (le Rigoulet est la rigole d'essai de Riquet, dont le souvenir ne s'était pas totalement perdu) ; la Villa Antonia, et la guinguette près de la maison du garde du Lampy.

Quatre hectares furent vendus à Félix Nombel qui y traça le chemin neuf de Buisson. Enfin on créa la route d'accès au Lampy-Neuf, que l'on atteignait jusqu'à lors par l'allée du Lampy-Vieux.

La situation du domaine au début de ce siècle révèle un léger gain des surfaces boisées (30%) aux dépens des landes (47%) et des surfaces entretenues, prés et champs (23%). La grande nouveauté est l'extension de la culture de la pomme de terre.

8. Et enfin, « un patrimoine à saveur de menthe !! ».

En juin 1914, nos arrière-grands-parents, Louis Gabolde et Antoinette Get, firent l'acquisition du domaine. Le prix était de 90000 francs-or, la valeur du cheptel y comprise était estimée à 14000 francs au Fajal et 3000 francs à Leignes.

Agé de 68 ans lors de l'acquisition, Louis cultiva au Fajal, l'art d'être grand-père : pique-niques sous les hêtres et promenades au bord de la Rigole de la Montagne Noire dont l'eau coulait doucement vers Revel et Besombes-les Tandous, propriété de la famille des auteurs depuis le XVIII^e siècle, qui n'est autre que le point de partage des eaux de Graissens.

Gabriel reçut le Fajal en partage, y maintint des métayers, les Tadiotto, améliora la maison de maître sans parvenir à convaincre notre grand-mère d'y faire de longs séjours. Il y chassait le lièvre, la bécasse, la caille à l'ouverture, la grive en octobre, la palombe à l'affût, pêchait la truite, ramassait des champignons, cueillait les fleurs de champs et peignait à l'aquarelle avec un éclectisme qui n'était qu'à lui, qui savait aussi goûter le lait caillé de brebis et les poires du verger, longues à mûrir sur la cheminée.

Son fils, Louis partageait son goût de la chasse et le porta à sa plus subtile expression en pratiquant la chasse à courre du lièvre, dont les passionnés ont tant parlé que nous n'ajouterons rien. Il prit en main, vers 1960, l'exploitation du domaine et entreprit, avec Robert Fagotto de la moderniser grâce au tracteur,

aux parcs à bovins, aux défrichements et à l'amendement des prairies. Notre mère aussi aima le Fajal et sut tempérer en décorant la maison, en nous menant au Lampy et en faisant construire le court de tennis, la double tyrannie de la chasse et de l'élevage.

Le Fajal : juin 1982.

Jean Lebrau a publié en 1925²⁰ un recueil de poèmes sur la Montagne Noire, la montagne ...

« .. où les vacances ne sont qu'enfants roses et tristesses bleues... »

Il chante le bassin du Lampy,

*« ..où viennent se baigner les Compagnes des Dieux,
faites de lune et de la mousse des clairières... »*

La rigole de la montagne :

*« Tu lisses doucement de vertes chevelures,
Herbes s'abandonnant à la fuite d'eaux pures
Comme une vie heureuse ou la mort sans douleur... »*

Et ce poème dédié à Louis Pize²¹ :

*« Pize, sur cette route au milieu des fougères
Où se posait le soir, oiseau de sombre azur,
Vos vers m'accompagnaient dans les brises légères
Et toutes les senteurs dont s'enivre l'air pur. »*

*« C'est qu'au bout de la côte on rencontre une ferme
Sous une frondaison superbe : le Fajal ;
Et ce nom d'arbre sous son écorce renferme
Votre amitié, poète, et le sang automnal ! »*

²⁰ Jean Lebrau, né le 20 octobre 1891 à Moux (Aude) décédé le 11 octobre 1983, poète et écrivain français, écrivit « Montagne Noire », collection des écrivains audois.

²¹ Louis Pize, poète ardéchois – 1892-1976.